

Les Américains iront-ils voir «Salafistes » de Margolin, censuré en France ?

écrit par Maxime | 28 janvier 2019



« Le Figaro » publie un très long entretien avec le réalisateur de ce film qui sort prochainement aux Etats-Unis après avoir été censuré en France :

<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2019/01/25/31003-20190125ARTFIG00283-censure-en-france-pourquoi-salafistes-sort-aux-etats-unis.php>

Extraits :

« Votre film est sorti il y a deux ans et demi en France : comprenez-vous aujourd’hui les raisons de sa censure ?

Je ne les comprends toujours pas et je ne comprends pas non plus que les différents ministres de la Culture qui se sont succédé depuis maintiennent la mesure. Avec obstination. Mais, en même temps, avec le recul, je vois mieux comment notre film va à contresens du discours officiel sur l’islam. Je pense qu’on ne peut pas voir le film sans penser que les djihadistes sont musulmans, et c’est cela qui gêne.

C’est un terrible désaveu que de constater que tout est

beaucoup plus compliqué que de simples problèmes psychiatriques.

Mon propos n'est évidemment pas de dire que tous les musulmans sont des terroristes, mais il va à l'encontre de la doxa qui voudrait qu'il ne s'agisse que de fous, qu'on pourrait guérir avec des pilules rouges ou bleues, ou par des électrochocs, comme on faisait dans le temps, avec les dissidents, en Union Soviétique. **En France nous sommes en plein déni.** On est dans la psychiatrisation du terrorisme. Et c'est cela qu'a voulu interdire le gouvernement. Or, comme on le voit dans «*Salafistes*», très clairement, on a affaire à des gens dotés de raisonnement, qui obéissent à une logique. C'est un terrible désaveu que de constater que tout est beaucoup plus compliqué que de simples problèmes psychiatriques.

En plus, c'était très hypocrite – et humiliant à titre personnel-de me faire passer pour quelqu'un soupçonné d'adhésion au salafisme. Eux-mêmes, au gouvernement, n'y croyaient pas vraiment car ils savaient ce que j'avais fait avant. Mais un des arguments de Fleur Pellerin, à l'époque, avait été de dire que des jeunes pouvaient être convaincus par le film de partir faire le jihad. Non seulement, cela en disait long sur la croyance qu'avait la Ministre en ses propres valeurs -si soixante-quinze minutes de film sont plus efficaces que des dizaines d'années d'éducation... – mais l'argument tombe de lui-même aujourd'hui puisqu'il n'y a plus d'État islamique! Donc, plus de départs potentiels.

Cette censure prouve juste qu'il y a une vraie volonté de vouloir nier que le salafisme est une tendance profonde et ancienne, très répandue dans l'histoire de l'islam, de manière récurrente à travers les siècles, et qui perdure dans certains États, que certains adorent au plus haut niveau de l'Etat, comme l'Arabie Saoudite de Mohammed Ben Salman. C'est, je crois, là, qu'il faut chercher la vraie raison de la censure. L'enjeu était en effet de taille: **le film était coproduit par deux chaînes, France 3 et Canal +, et en le censurant**

complètement ou même en l'interdisant aux moins de dix-huit ans, on empêchait ces chaînes de le diffuser à des millions de téléspectateurs. Jeunes ou pas ».

« On vous a reproché de faire l'apologie du terrorisme pour avoir laissé les protagonistes s'exprimer sans ajouter de commentaires. Pourquoi ce choix?

Le choix était d'écouter leurs propos. C'est ma façon de faire des films depuis toujours, tout comme c'est celle d'un Raymond Depardon ou d'un Claude Lanzmann. On est plus impressionné par les propos quand on les entend directement, sans avoir un professeur de sciences politiques qui vous dit quoi penser, en vous répétant que *«ce n'est pas ça l'islam»* ou que *«si le terroriste a agi comme cela, c'est parce qu'il ne cherche qu'à se révolter contre l'oppression sociale qu'il subit, ou contre le colonialisme qu'ont enduré ses parents»...*

La jurisprudence en ligne confirme les difficultés de Margo cinéma à obtenir un permis de diffuser son film.

Le 12 juin dernier, la CAA de Paris connaît de ce dossier, mais ce n'est que la dernière décision d'un long périple juridictionnel depuis l'interdiction au moins de 18 puis 16 ans sous Hollande.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037059230&fastReqId=1627269872&fastPos=1>

« La société Margo Cinéma a demandé au Tribunal administratif de Paris d'annuler, pour excès de pouvoir, la décision du 29 juillet 2016 par laquelle le ministre de la culture et de la communication a délivré un visa d'exploitation au film documentaire " Salafistes ", en tant que ce visa d'exploitation est assorti d'une interdiction de représentation aux mineurs de seize ans ».

Initialement, l'interdiction visait les moins de 18 ans, puis la mesure a été adoucie.

La justice administrative a finalement donné tort à Margo Cinéma. Un arrêt du 14 novembre 2017 de la même cour était plus précis à ce sujet.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETA-TEXT000036028620&fastReqId=1627269872&fastPos=3&oldAction=rechJuriAdmin>

« Le ministre de la culture et de la communication a délivré pour le film documentaire “Salafistes” un visa d’exploitation assorti d’une interdiction de représentation aux moins de dix-huit ans, et d’un avertissement selon lequel *“Ce film contient des propos et des images extrêmement violents et intolérants susceptibles de heurter le public”* ; ce visa d’exploitation rappelle les motifs de l’avis émis le 26 janvier 2016 par la commission de classification des œuvres cinématographiques, ainsi rédigés : “Ce film qui donne sur toute sa durée et de façon exclusive la parole à des responsables salafistes, ne permet pas de façon claire de faire la critique des discours violemment anti-occidentaux, anti-démocratiques, de légitimation d’actes terroristes, d’appels au meurtre d’“infidèles” présentés comme juifs et chrétiens, qui y sont tenus. Les images parfois insoutenables appuient ces propos en dépit de la volonté des réalisateurs de les utiliser en contrepoint ».

L’absence de critique contre les discours salafistes justifiait donc cette solution pour le gouvernement et la commission de classification, tant sous Pellerin que sous Azoulay.

Pour la cour de Paris, de même,

« il ressort du visionnage du film “Salafistes” qu’il comporte des scènes réelles de tortures, d’amputation, d’exécutions sommaires notamment par précipitation dans le vide, issues pour partie (...) de films de propagande des organisations DAESH et AQMI ; ces images de très grande violence sont présentées à l’état brut aux spectateurs et sont accompagnées de propos de personnes de la mouvance salafiste légitimant leurs actions, **sans donner la parole aux victimes autrement qu’en présence de leurs bourreaux, et sans être assorties d’aucun commentaire** ; l’avertissement figurant en début de film, la citation de Guy Debord, les déclarations des deux autres personnes et la dédicace mentionnés ci-dessus [NDLR : aux victimes du 13 novembre 2015], sont insuffisants pour atténuer la violence de ces images et de ces propos qui peuvent heurter la sensibilité de mineurs et, pour les plus fragiles et influençables, servir la propagande djihadiste ; que dans ces conditions, le film “Salafistes”, doit être regardé comme comportant des “ scènes de très grande violence ” de la nature de celles dont le 4° et le 5° de l’article R. 211-12 du code du cinéma et de l’image animée interdisent la projection à des mineurs de dix-huit ans ».

On se rappellera néanmoins de la polémique, à la même époque, autour du « silence gênant » de Belkacem, ministre de l’éducation nationale de Hollande, sur le plateau du « Supplément » en présence du président de « Barakacity » :

<http://resistancerepublicaine.com/2016/01/25/belkacem-nose-pas-condamner-les-amis-de-letat-islamique-elle-prefere-sattaquer-a-marine-le-pen/>

<http://resistancerepublicaine.com/search/barakacity>

Belkacem n’avait cependant pas été interdite aux moins de 18 ans, bref démise de son poste. Elle s’était justifiée en

disant qu'on ne débat pas avec ce genre de personne...

A l'époque, je n'avais pas jugé pertinent de présenter cette jurisprudence, compte tenu des ambiguïtés du dossier. L'interview de Margoulin donne un éclairage différent désormais, en mettant en évidence le traitement de l'islam sous Hollande, dont Macron est le fils spirituel encore une fois sur ce point.

On ne peut exclure que Margolin n'ait pas osé faire les commentaires qu'il lui est reproché de ne pas avoir fait compte tenu de la loi Pleven.

Même s'il ne fait pas référence explicitement au texte désormais intégré à la loi de 1881, le réalisateur pointe du doigt la différence entre les Etats-Unis d'Amérique et la France sur ce point.

« Le fait que ce film soit montré aux États-Unis signifie-t-il que c'est une société plus lucide que la nôtre?

Cela signifie déjà qu'elle est plus au point sur la liberté d'expression. En France on oublie peu à peu ce qu'est réellement la liberté d'expression. On est dans la moralisation permanente des discours et des faits, et donc, le principe américain bête et méchant qui consiste à dire qu'on a le droit de tout dire fonctionne à bien des égards. Par ailleurs il y a une lucidité américaine sur ce sujet à cause des milliers de morts américains en Irak et en Afghanistan, ou avec l'annonce du départ, ces derniers jours, des troupes US de Syrie. C'est quelque chose qui fait qu'il y a un vrai intérêt chez beaucoup d'Américains. Que cela les concerne ».

Peut-être aurait-il dû alors faire les critiques attendues tout en réservant la diffusion du film aux pays plus libéraux sur ce point... Difficile d'avoir une opinion tranchée, finalement.